

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190613-06

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

OBJET : Domaine – Acquisition d'une parcelle appartenant au Département

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le Département propose de céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918 issue de la division de la parcelle AT 78 sise rue du docteur Nivière, la parcelle AT 917 restant propriété du Département et versée dans le domaine public de la RD 538A

Considérant que la procédure sera effectuée par un acte administratif réalisée par le Département et n'engendrera donc aucun frais,

Le conseil municipal, décide :

- ✓ l'acquisition pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous actes afférents

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 juin 2019

Le maire

